

Comité 13

Version 2 – publiée le 10 décembre 2021

Les règlements sportifs régissant les tournois du Comité Départemental des Bouches du Rhône sont conçus sur le modèle du chapitre III "Tournois" du Titre Deuxième "Compétitions individuelles" des RS de la FFT.

TABLE DES MATIERES

1. DEFINITIONS DES TYPES DE TOURNOIS DE TENNIS	2
1.1. DEFINITION ET CONDITIONS D'ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS TMC.	2
1.2. DEFINITIONS DE TOUTES LES COMPETITIONS QUE PEUVENT ORGANISER DES CLUBS DU CD13.....	3
2. HOMOLOGATION DES TOURNOIS	5
ARTICLE 69 – LPACA/CD13 – HOMOLOGATION DES TOURNOIS	5
ALINEA 69.1 – COMPETENCES DES COMMISSIONS	5
ALINEA 69.2 – APPLICATIONS DE SAISIE DES DEMANDES DE TOURNOIS ET CONTACTS.....	6
ALINEA 69.3 – DATES DE SAISIE DES TOURNOIS EN LIGUE PACA	7
ALINEA 69.4 – TAXES DE TOURNOIS	8
ALINEA 69.5A – NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISES PAR SAISON SPORTIVE ET PAR CLUB OU STRUCTURE HABILITEE ...	9
ALINEA 69.5B – DUREE DES TOURNOIS	10
ALINEA 69.5C – AUTRES TOURNOIS DE TENNIS	12
ALINEA 69.6 – DROITS D'ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS.....	13
ALINEA 69.7 – RECEVABILITE DE LA DEMANDE D'HOMOLOGATION	14
ALINEA 69.8 – INFRACTIONS POUVANT ENTRAÎNER UN REFUS D'HOMOLOGATION ET/OU L'ABSENCE DE PRIORITE SUR LE CALENDRIER SUR LA SAISON EN COURS OU SUR LA SAISON SUIVANTE.....	14
ALINEA 69.9 – JUGE ARBITRE DU TOURNOI	14
3. GENERALITES SUR LES TOURNOIS	15
ARTICLE 70 – LPACA/CD13 – OBLIGATIONS DU CLUB	15
ARTICLE 72 – LPACA/CD13 – REGLES D'HARMONISATION DES TOURNOIS	15
ARTICLE 73	16
ARTICLE 74	16
ARTICLE 75	16
ARTICLE 76	16
ARTICLE 77	17
ARTICLE 78	17
ARTICLE 79	17
ANNEXE 1 - TABLEAUX RECAPITULATIFS PADEL ET TENNIS FAUTEUIL	18
ANNEXE 2 - QUELLE CATEGORIE CHOISIR DANS ADOC EN FONCTION DE SON TOURNOI DE TENNIS ?.....	20

Comité 13

1. DEFINITIONS DES TYPES DE TOURNOIS DE TENNIS

1.1. DEFINITION ET CONDITIONS D'ORGANISATION DE TOURNOIS DE TENNIS TMC.

La FFT souhaite pouvoir proposer aux licenciés, des compétitions de tennis qui correspondent à leur niveau avec un format de jeu court leur garantissant de jouer plusieurs matchs par jour, pendant un week-end le plus souvent et dans le cadre d'une formule conviviale qui allie compétition et animations. La compétition doit être encadrée, mais tout ce qui se passe avant, entre et après les matchs est primordial.

Règles principales :

- Un TMC s'entend pour une catégorie donnée (U12 Hommes, U12 Femmes, U14H, U14F, ..., Seniors Hommes, Seniors Femmes, +35 Hommes, +35 Femmes, ...).
- Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur pendant la durée de la compétition.
- Une épreuve de TMC devra concerner des joueurs dont les classements sont séparés de 5 classements d'écart au maximum afin de proposer une formule sportive attractive pour les joueurs (ex : de 15 à 2/6).
- Tous les matchs du tournoi (y compris les tableaux de consolantes) doivent se disputer suivant le même format.

Les objectifs d'un TMC sont les suivants :

- Proposer une compétition réduite dans le temps (de 1 à 4 jours),
- Le club doit posséder le nombre de courts suffisants afin de pouvoir faire disputer l'ensemble des parties, y compris les matchs de classement/consolante. Il s'agit d'épreuves proposant un enjeu permanent,
- Garantir la convivialité en proposant une/des activité(s) entre les matchs.

Deux formules sont possibles au choix par l'entité :

- **Formule Structure Multi Chances** : cette formule consiste en la réalisation d'un tableau principal (tableau à départ en ligne ou à entrée échelonnée) dans lequel les perdants de chaque match sont ensuite affectés dans des tableaux de classement (format à privilégier : format 2).
- **Formule Poule + Tableau Final** (et consolante éventuelle) : une formule poule suivie éventuellement d'une phase à élimination directe peut être proposée afin de garantir à l'ensemble des joueurs 3 matchs au minimum (format à privilégier : formats 3 ou 5 ou 6). La réalisation d'un tableau final n'est pas obligatoire, ce tournoi peut se terminer par plusieurs vainqueurs (chaque vainqueur de poule par exemple),

Dans le cas d'une formule Multi-Chances, il est recommandé au club d'accueil organisateur de gérer une liste d'attente afin de pouvoir repêcher en cas de désistement de dernière minute.

Formats possibles

Format	Sets	Point décisif à 40A	Jeu décisif	Nombre max de simples par jour	Temps de repos entre 2 simples
1	3 sets à 6 jeux	Non	6-6	2	Ep. Seniors : 1h30 Ep. Jeunes/Seniors+ : 3h
2	2 sets à 6 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Non	6-6	2	Ep. Seniors : 1h30 Ep. Jeunes/Seniors+ : 3h
3	2 sets à 4 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	4-4	3	30 min
5	2 sets à 3 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	2-2	4	30 min
6	2 sets à 4 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	3-3	3	30 min
7	2 sets à 5 jeux 3ème set : super jeu décisif à 10 pts	Oui	4-4	2	30 min

Spécificité Format 2 : Étant donné qu'un repos de 1h30 ou 3h00 doit être observé entre deux parties et que le nombre de parties par jour est limité à 2 simples, il sera nécessaire de prévoir au moins 2 jours pour 8-12-16 joueurs, et au moins 3 jours pour 24 ou 32 joueurs.

Le nombre de courts minimum requis pour organiser une épreuve en format 2 dépend du nombre de participants :

- 8 joueurs et moins : 2 courts
- 12 joueurs et moins : 3 courts
- 16 joueurs et moins : 4 courts
- 24 joueurs et moins : 5 courts

Comité 13

Spécificité Format 3 ou 5 ou 6 ou 7 : Étant donné qu'un repos de 30 min doit être observé entre deux parties et que le nombre de parties par jour est limité à 3 ou 4 simples, il est conseillé de faire des poules de 3 ou 4 joueurs.

Balles

- Les balles vertes d'épreuves en formats 3 ou 5 ou 6 ou 7 peuvent être utilisées au cours de 3 matchs consécutifs maximum.
- Les balles jaunes d'épreuves en formats 3 ou 5 ou 6 ou 7 peuvent être utilisées au cours de 3 matchs consécutifs maximum.
- Les balles jaunes d'épreuves en formats 1 ou 2 peuvent être utilisées au cours de 2 matchs consécutifs maximum. Dans le cas où les balles font plus d'un match en formats 1 ou 2, 4 balles doivent obligatoirement être mises en jeu.

Animation

Au cours de la compétition, il est conseillé d'organiser une animation conviviale ou un repas. Elle doit être adaptée en fonction du public concerné (Jeunes/Seniors – Hommes/Femmes).

1.2. DEFINITIONS DE TOUTES LES COMPETITIONS QUE PEUVENT ORGANISER DES CLUBS DU CD13

- Tournoi **Grand Prix des Jeunes** (GPJ U12/U14/U16/U18). Le club peut choisir d'organiser des épreuves U12 et/ou U14 et/ou U16 et/ou U18. Ces épreuves comptent pour le circuit Grand Prix des Jeunes (GPJ) et se disputent à partir de tableaux à élimination directe avec des matchs en format 1.

Libellé	Grand Prix des Jeunes
Format	1
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT2

- Tournoi **TMC Jeunes Format Jaune**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Jeunes en **Format Jaune**. Un TMC s'entend pour une épreuve donnée : U12 Garçons ou U12 Filles ou U14 Garçons ou U14 Filles ou U16 Garçons ou U16 Filles ou U18 Garçons ou U18 Filles. Toutefois, pour les clubs possédant un nombre de terrains supérieur à 6, un TMC pourra concerner au maximum 2 épreuves pour une même homologation (aux mêmes dates). **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Ces épreuves comptent pour le Grand Prix des Jeunes (GPJ) et se disputent préférentiellement en format 2. Un repos de 3h00 doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 2 simples.

Libellé	TMC Jeunes Format Jaune
Format	2
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT2

- Tournoi **TMC Jeunes Format Vert**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Jeunes en **Format Vert**. Un TMC s'entend pour une épreuve donnée : U12 Garçons ou U12 Filles ou U14 Garçons ou U14 Filles ou U16 Garçons ou U16 Filles ou U18 Garçons ou U18 Filles. **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Les TMC Vert se jouent avec le Format 7 et la balle Verte. Un repos de 30 minutes doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 3 simples.

Libellé	TMC Jeunes Format Vert
Format	7
Terrain	Vert
Balles	Vertes
Qualif. mini JAT	JAT1

Comité 13

- Tournoi **TMC Seniors Format Jaune**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Seniors en **Format Jaune**. Un TMC s'entend pour une épreuve donnée : Simples Messieurs ou Simples Dames. Ce tournoi se déclare dans ADOC comme un tournoi « TMC Dames » ou « TMC Messieurs ». **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Ces épreuves se disputent en format 2 avec balles jaunes. Un repos de 1h30 doit être observé entre deux parties. Le nombre de parties par jour est limité à 2 simples.

Libellé	TMC Adultes Format Jaune
Format	2
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **TMC Seniors Format Court**. L'entité peut choisir d'organiser un TMC Seniors en Format Court. Ce tournoi se déclare dans ADOC comme un tournoi « TMC Dames » ou « TMC Messieurs ». **Les entités doivent garantir au moins 3 matchs à chaque joueur**. Deux possibilités au choix s'offrent aux entités :

Libellé	TMC Seniors Format Court
Format	3 ou 5
Terrain	Jaune
Balles	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1

ou

Libellé	TMC Seniors Format Vert
Format	5 ou 6 ou 7
Terrain	Vert
Balles	Vertes
Qualif. mini JAT	JAT1

- Tournoi **Seniors/Seniors+**. L'entité peut choisir d'organiser un Tournoi Seniors et/ou un Tournoi Seniors+. La catégorie du tournoi sera déterminée par la somme totale des prix distribués.

Deux types de tournois Seniors/Seniors+ sont possibles :

- [Tournoi par poules uniquement](#). Tous les joueurs participant au tournoi seront intégrés dans des poules (dans la limite des niveaux de classements préalablement définis). Les phases de poules pourront se terminer par une phase à élimination directe regroupant uniquement des vainqueurs de poule.
- [Tournoi traditionnel \(tableau à élimination directe\)](#). Des poules sont autorisées conformément aux règlements sportifs FFT mais elles devront rester limitées. Par ailleurs, le droit d'engagement au tournoi sera identique pour tous les joueurs (qu'ils disputent des découpages en poules ou à élimination directe).

Les épreuves se disputent en format 1 ou 2 avec balles jaunes.

Libellé	Tournoi par poules Seniors et/ou Seniors+	Tournoi Seniors et/ou Seniors+
Format	1 ou 2	1 ou 2
Terrain	Jaune	Jaune
Balles	Jaunes	Jaunes
Qualif. mini JAT	JAT1 (si tous les joueurs sont NC/4S) JAT2 (sinon)	JAT2
Doit d'engagement max pour le joueur	24€	Selon catégorie du tournoi (cf. article 69 alinéa 5).

Comité 13

2. HOMOLOGATION DES TOURNOIS

ARTICLE 69 – LPACA/CD13 – HOMOLOGATION DES TOURNOIS

ALINEA 69.1 – COMPETENCES DES COMMISSIONS

- *La Commission Régionale d'Arbitrage :*
 - Est la commission compétente en matière d'homologation et de suivi des tournois de club
 - Veille à l'application du présent règlement
 - Est responsable de l'évolution du présent règlement. Toute demande de modification devra être portée à sa connaissance pour examen et proposition au Bureau de Ligue
 - Gère les tournois CNGT/Hors Catégories et a pouvoir (pour cette catégorie) de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leur tournoi (art.72/2)

- *La Commission Régionale des Jeunes :*
 - Veille à l'application du présent règlement
 - Propose des modifications du Règlement du Grand Prix des Jeunes qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue

- *La Commission Départementale d'Homologation du comité 13 de tennis :*
 - Veille à l'application du présent règlement et à l'adoption de mesures spécifiques CD13,
 - Gère les tournois 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, interne, format Court, TMC adultes et jeunes
 - A, par dérogation à l'article 72.2, pouvoir pour ces catégories de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois

- *La Commission Régionale de Padel :*
 - Gère les tournois Padel et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue
 - A pouvoir de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois Padel

- *La Commission Régionale de Beach Tennis :*
 - Gère les tournois de Beach Tennis et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue
 - A pouvoir de demander aux clubs organisateurs de modifier les dates de leurs tournois de Beach Tennis

- *La Commission Régionale de Paratennis :*
 - Gère les tournois de Tennis Fauteuil et propose des modifications qui devront être ensuite validées par le Bureau de Ligue
 - Est en relation avec la FFT pour l'homologation des tournois Tennis-Fauteuil

Comité 13

La ligue a donné délégation à ses Comités Départementaux sur les catégories des tournois mentionnés dans le tableau ci-dessous, les dates de saisie des homologations pourront être ajustées par ces derniers :

Catégorie de tournoi	Homologué par		
	FFT/LIGUE	LIGUE	COMITE
CNGT	X		
HC		X	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégorie			X
Jeunes			X
Format Court / TMC			X
Tennis-Fauteuil	X		
Padel P1000/P2000	X		
Padel (P25-P500)		X	
Beach Tennis		X	

ALINEA 69.2 – APPLICATIONS DE SAISIE DES DEMANDES DE TOURNOIS ET CONTACTS

Le club affilié qui veut organiser un tournoi doit, dans le délai fixé, lui adresser une demande d'homologation de compétition individuelle en utilisant :

- L'application fédérale **ADOC** – Rubrique Compétitions/Nouvelle demande d'homologation : Galaxie Tennis, Jeunes, CNGT/HC, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Catégorie, Format Court, TMC Adultes/Jeunes, Padel, Beach-Tennis.
- le site **WWW.PARATENNIS.FR** pour les tournois de Tennis-Fauteuil.

Pour toutes questions sur les homologations et selon le type de tournoi, le club doit contacter :

Catégorie de tournoi	Contact	
	LIGUE	COMITE 13
CNGT, HC	X	
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégorie		X
Jeunes		X
Format Court / TMC		X
Tennis-Fauteuil	X	
Padel P1000/P2000	X	
Padel (P25-P500)	X	
Beach Tennis	X	

Comité 13

ALINEA 69.3 – DATES DE SAISIE DES TOURNOIS EN LIGUE PACA

TOURNOIS DE TENNIS, DE PADEL ET DE BEACH TENNIS



Les dates limites pour la saisie des tournois homologués par la ligue (**CNGT, HC, Padel et Beach**) via l'application ADOC sont le :

- **31 Juillet 2021** pour tous les tournois se terminant avant le 31 Décembre 2021
- **30 Septembre 2021** pour tous les tournois se terminant avant le 1er Septembre 2022

SPECIFICITES TOURNOIS DE TENNIS (1ère, 2ème, 3ème catégories, jeunes, TMC, tournois verts, galaxie, interne)



Jusqu'au 5 juillet 2021 : saisie de **TOUS** les tournois se terminant avant le 31 janvier 2022

Mi-août à fin septembre : saisie des tournois se terminant entre le 1^{er} février et le 31 août 2022

Tournois de Padel



Pour le Padel et le Beach-Tennis, il sera possible après le 30 Septembre 2021 de réaliser des demandes d'homologations de tournois, mais ces derniers ne seront pas prioritaires sur les demandes réalisées dans les délais.

Pour le Padel, les P25 pourront être demandés 1 semaine minimum avant le tournoi, 2 semaines avant pour les P100, 3 semaines pour les P250 et 4 semaines minimum avant le tournoi pour les P500.

Tournois de Beach-Tennis



Pour le Beach-Tennis, l'homologation doit être effectuée au plus tard 4 semaines avant le premier jour du tournoi ; excepté pour les tournois FFT BT25/BT100/BT200Mixte où 15 jours avant le premier jour du tournoi suffisent.

En cas de non-respect des délais de saisies, **quelle que soit la discipline**, les commissions se réservent le droit de ne pas homologuer le tournoi.

Comité 13

ALINEA 69.4 – TAXES DE TOURNOIS

Voici le détail des taxes de tournois pour la saison sportive :



TAXES TOURNOIS DE TENNIS (régliées par les clubs)	
Catégories	Saison 2022
CNGT et Hors catégorie : Prix = ou > à 4600 €	540 €
Première catégorie : Prix de 2300 € à 4599 €	270 €
Deuxième catégorie : Prix de 1200 € à 2299 €	136 €
Troisième catégorie : Prix de 0 à 1199 € Tournoi par poules Seniors/Seniors + TMC Seniors Format Jaune	68 €
Tournoi interne (Seniors)	28 €
TMC Seniors Format Court TMC Seniors Format Vert	28 €
GPJ (U12/U14/U16/U18) TMC Jeunes Format Jaune, TMC Jeunes Format Vert	Gratuité
Tournoi interne (jeunes)	Gratuité



TAXES TOURNOIS DE PADEL ET DE BEACH (régliées par les clubs)	
Catégories	Saison 2022
Padel et Beach Tennis	28 €



TAXES TOURNOIS TENNIS FAUTEUIL (régliées par les clubs)	
Catégories	Saison 2022
Tennis en Fauteuil	28 €

- Pour les Tournois CNGT, HC, 1^{ère} Catégorie, 2^{ème} Catégorie, 3^{ème} Catégorie, TMC Seniors, Internes, Beach Tennis et Padel, le règlement des taxes de tournoi se fera par prélèvement automatique sur le compte du club.
- Pour les tournois de Jeunes et Internes Jeunes, aucune taxe de tournoi n'est demandée.

Comité 13

ALINEA 69.5A – NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISÉS PAR SAISON SPORTIVE ET PAR CLUB OU STRUCTURE HABILITÉE

Tournois de tennis



Chaque entité peut organiser sur la saison sportive au maximum **5 tournois** à choisir parmi les trois types de tournoi suivants avec les limitations suivantes définies par type de tournoi :

Type de tournoi	Nombre de tournois maximum autorisés
Grand Prix des Jeunes U12/U14/U16/U18	2
Seniors (au choix : poules, tableau à élimination directe)	3
Seniors Plus	2

Ces tournois peuvent se faire ensemble ou de manière séparée.

En cas de non-respect des différentes conditions énoncées, la commission compétente prendra les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au refus d'homologation.

Remarque :

- Les tournois à structure mixte (poules + tableaux) doivent faire l'objet de 2 homologations distinctes.
- Les tournois appartenant à un Circuit Spécifique (National Tennis Cup Seniors ou Juniors, Qualification Petits As) font partie du décompte de tournois autorisés pour le club.
- Les TMC Jeunes Format Jaune et TMC Seniors Format Jaune ne font pas partie de ce décompte.

Tournois de Padel



Chaque entité peut organiser sur la saison sportive en **Padel** au maximum :

- 1 tournoi P1000 H/F
- 2 tournois P500
- 4 tournois P250
- Pas de limitation sur les P25/P100

La commission compétente reste libre de valider ou pas une compétition afin d'avoir la meilleure harmonisation possible pour les joueurs et pour les clubs.

Tournois de Beach-Tennis



Il n'y a pas de limitation concernant les tournois de **Beach-Tennis**.

Tournois de Tennis-Fauteuil



Les homologations de **Tennis-Fauteuil** seront réalisées en fonction des contraintes prévues par la FFT.

Comité 13

ALINEA 69.5B – DUREE DES TOURNOIS



TOURNOI DE TENNIS JEUNES

Épreuves	Format	Spécificités	Durée Maximum et limitation
Grand Prix des Jeunes U12 U14 U16 U18	Format 1	-	31 jours consécutifs Limitation selon art. 4a
TMC Jeunes Format Jaune	Format 2	Lors des vacances scolaires de la zone B (hors été), les TMC Jeunes Format Jaune ne seront possibles que le 1 ^{er} week-end de ces périodes si l'harmonisation des tournois le permet.	1 à 4 jours – 6 TMC / saison sportive
TMC Jeunes Format Vert	Format 6	-	1 à 3 jours – Nombre illimité
Galaxie U10 Orange Epreuves MIXTES	Format 6	-	1 à 3 jours Nombre illimité
Galaxie U10 Vert Epreuves MIXTES	Format 7	-	1 à 6 jours Nombre illimité

Précisions : Un TMC Jeunes Format Jaune est homologué pour une seule catégorie d'âge : ce qui signifie qu'un TMC comportant des épreuves U14 et U16, par exemple, comptera pour deux TMC même s'il est effectué aux mêmes dates et au sein d'une même homologation. De même, un TMC U14 Garçons et U14 Filles compteront pour deux TMC.

Pour les entités affiliées au Comité 13 de Tennis, deux TMC Jeunes Format Jaune supplémentaires pourront être organisés sous la condition d'accueillir un tableau de championnat individuel du Comité 13 (U16, U18, Seniors ou Seniors +).

Une entité souhaitant organiser un tournoi GPJ devra obligatoirement organiser une épreuve à choisir parmi les compétitions suivantes :

- Plateaux ROUGE (non homologué, faisant l'objet d'une inscription sur ADOC dans l'onglet enseignement),
- Compétitions MIXTE U10 ORANGE,
- Compétitions MIXTE U10 VERT,
- Compétition MIXTE U12 VERT,
- Compétition Filles U14, U16, U18 VERT.
- Compétition Garçons U14, U16, U18 VERT.

Comité 13



TOURNOI DE TENNIS SENIORS – SENIORS +

Épreuves	Format	Durée Maximum et limitation
Tournoi Seniors/Seniors+ (à élimination directe)	1 ou 2	31 jours consécutifs Limitation du nombre selon art. 4a
Tournoi par poules Seniors/Seniors+	Format 2 obligatoire à partir de +65	31 jours consécutifs Limitation du nombre selon art. 4a
TMC Seniors/Seniors+ Format Jaune	Format 2	1 à 4 jours Seniors : 3 TMC / saison sportive Seniors+ : 2 TMC / saison sportive
TMC Seniors/Seniors+ Format Court	Format 3	1 à 4 jours Nombre illimité (sous réserve d'harmonisation)
TMC Seniors/Seniors+ Format Vert	Format 6 ou 7	1 à 4 jours Nombre illimité (sous réserve d'harmonisation)

Les tournois à structure mixte (poules + tableaux) feront l'objet de 2 homologations distinctes : une pour la phase de poules et une autre pour la phase à élimination directe.

Pour les entités affiliées au Comité 13 de Tennis, 2 TMC Format Jaune supplémentaires pourront être organisés sous la condition d'accueillir un tableau de championnat individuel du Comité 13 (U16, U18, Seniors ou Seniors +).

	Tournoi par Poules Poules obligatoires	Tournoi à élimination directe Poules possibles (à la discrétion du JAT)
Durée	31 jours consécutifs	31 jours consécutifs
Taxe de tournoi	Selon catégorie (68 € pour un 3 ^{ème} catégorie)	Selon catégorie
Droits d'inscription maximum	24 € Quelle que soit la catégorie du tournoi	20 € ou 22 € Selon la catégorie

Aucun supplément ne pourra être demandé à un joueur s'inscrivant à un tournoi à élimination directe et participant à une phase de poules (mise en place par le JAT et le Comité de Tournoi).

Tournois de Padel



PADEL

P25 Demi-journée / Soirée
P100 / P250 / P500 / P1000 3 jours maximum

Comité 13

ALINEA 69.5C – AUTRES TOURNOIS DE TENNIS

Les tournois suivants ne font pas partie du décompte de l'article 4b et suivent une durée spécifique :

Épreuves	Format de jeu	Spécificités	Durée Maximum limitation du nombre
Tournoi interne (Jeunes/Seniors)	Format 1 ou 2	-	90 jours 1 tournoi interne par saison
Tournoi de double	Format 1 ou 4	-	31 jours consécutifs 2 tournois autorisés

Quand le nombre de tournois n'est pas limité, la Commission compétente veillera à la meilleure harmonisation possible et pourra en réduire le nombre si nécessaire.

Cas particulier : Dans le cas où deux associations partagent le même site, la Commission compétente décidera du nombre et de la durée autorisés pour chacune des différentes associations.

Comité 13

ALINEA 69.6 – DROITS D'ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Conformément à l'article 74 alinéa 1 des RS, les droits d'engagement maximum des participants aux tournois sont :

DROITS D'ENGAGEMENT MAXIMUM DANS LES TOURNOIS DE CLUB (réglés par le joueur)	
	TENNIS
Hors catégorie - 1ère catégorie (Format Jaune)	22€
2ème catégorie - 3ème catégorie (Format Jaune)	20€
Tournois Seniors/Seniors Plus par poules (Format Jaune)	24€
Tournoi GPJ Tournoi U10 Vert	15€
Tournoi U10 Orange Plateaux Galaxie (Rouge)	10€
TMC Jeunes Format Vert TMC Seniors Format Vert TMC Seniors Format Court	22€
TMC Jeunes Format Jaune TMC Adultes Format Jaune	22€ si l'épreuve accepte uniquement des 4S 24€ si 2 échelons 3S 26€ si 2 échelons 2S 28€ si l'épreuve accepte des 2S
	PADEL (Droit d'engagement par équipes)
Padel (P25 - P500)	40€
Padel (P1000)	50€
	BEACH TENNIS
Droit d'engagement par équipes (15/16 & Seniors)	30€

Précision sur les TMC : Les tarifs d'engagement des TMC sont les droits d'engagement sportifs (hors animation) relatifs au cahier des charges de ce type de tournoi (cf. §1.1). Dans le cas de club souhaitant proposer une contribution payante relative à l'animation (repas, soirée, activité autour des terrains...), celle-ci doit être dissociée du tarif d'engagement sportif. Une formule tout compris peut ainsi être proposée. Dans ce cas, les deux tarifs (droit d'engagement, formule tout comprise) doivent être affichés et la formule tout compris doit rester facultative à l'inscription.

Comité 13

ALINEA 69.7 – RECEVABILITE DE LA DEMANDE D'HOMOLOGATION

Le club ou structure habilitée **doit être à jour de ses obligations fédérales** (cotisations statutaires, etc.) et **avoir licencié tous ses adhérents**.

ALINEA 69.8 – INFRACTIONS POUVANT ENTRAÎNER UN REFUS D'HOMOLOGATION ET/OU L'ABSENCE DE PRIORITE SUR LE CALENDRIER SUR LA SAISON EN COURS OU SUR LA SAISON SUIVANTE.

- ❖ A priori
 - Non-respect du présent règlement.
 - Non-respect des droits d'engagements maximum fixés par la Ligue
 - Non-respect des changements ou restrictions décidés par les Commissions compétentes responsables de l'homologation.
 - La non validation informatique de l'engagement du juge-arbitre (via l'AEI) ou le refus de l'engagement.
- ❖ A posteriori
 - Non-respect du présent règlement ou des règlements administratifs, sportifs et médicaux de la F.F.T. en particulier la non distribution des prix annoncés (art.77.1 des règlements sportifs), le non-respect des dates annoncées du tournoi et le non-respect de l'article 72 des règlements fédéraux alinéas 3,4 et 5.
 - Réclamations fondées faisant état des dysfonctionnements
 - Non-respect du minimum de parties à arbitrer en Ligue de PACA (nombre fonction de la catégorie de tournoi).
 - L'annulation d'épreuves, non autorisée par écrit par les commissions compétentes
 - Le retard dans la clôture du tournoi

ALINEA 69.9 – JUGE ARBITRE DU TOURNOI

- Le nom d'un seul Juge Arbitre de Tournoi doit figurer sur la demande d'homologation. C'est lui qui vis-à-vis de la Ligue engage sa responsabilité, ses compétences, et les obligations liées à sa fonction.
- Le Juge-Arbitre d'un tournoi doit figurer sur la liste des Juges-Arbitres actifs (autorisés à diriger un tournoi) lors de la demande d'homologation des tournois.
- Un Juge-Arbitre peut au cours de la saison, diriger plusieurs tournois dans différents clubs. Toutefois, il ne peut pas diriger des tournois qui ont des dates communes.
- Un juge-arbitre ou juge arbitre adjoint peut participer à une épreuve du tournoi qu'il juge-arbitre, à condition qu'il ne soit pas classé en 2ème série ou en 1ère série. Lorsqu'il prend lui-même part, en tant que joueur, au tournoi dont il a la responsabilité, il doit désigner un juge-arbitre suppléant qualifié, compétent selon les prescriptions de l'article 18, chargé d'assurer le bon déroulement du tournoi pendant la durée de sa/ses partie(s).
- Le juge-arbitre doit être qualifié selon le niveau de votre tournoi.

Le tableau ci-dessous récapitule le grade minimum pour le Juge-Arbitre d'un tournoi en fonction de sa catégorie :

Catégorie de tournoi	Officiel (grade minimum)
Tournoi interne	JAT1
Tournoi traditionnel (poules ou élimination directe) <u>limité aux 4^{èmes} Séries</u>	JAT1
Tournoi traditionnel (poules ou élimination directe)	JAT2
TMC Seniors hommes et dames	JAT1
Tournoi vert adultes, TMC Jeunes vert	JAT1
Galaxie U10 orange et vert	JAT1
Grand Prix des Jeunes	JAT2
TMC jeunes jaune	JAT2
Tournoi de Beach Tennis	JAT1
Tournoi de Padel	JAP2

Comité 13

3. GENERALITES SUR LES TOURNOIS

ARTICLE 70 – LPACA/CD13 – OBLIGATIONS DU CLUB

1 - Le club doit s'engager à faire disputer toutes les parties du tournoi qu'il souhaite organiser sur ses propres installations (y compris toutes les parties d'une épreuve par poules) ou, à condition de l'avoir signalé lors de la demande d'homologation, sur celles d'un ou de plusieurs autres clubs ; dans ce cas, l'éloignement de ces derniers doit être raisonnable.

2 - Le club doit en outre s'engager à assumer la responsabilité de l'organisation de l'arbitrage par des arbitres officiels, en conformité avec les directives de la Ligue.

3 - Il est souhaitable qu'un maximum de parties soient arbitrées.

En tout état de cause, l'entité organisant un tournoi seniors doit a minima :

- **pour un tournoi 3^{ème} catégorie faire arbitrer les finales,**
- **pour un tournoi 2^{ème} et 1^{ère} catégorie faire arbitrer à partir des ½ finales,**
- **pour un tournoi HC faire arbitrer à partir des ¼ de finales,**
- **pour les tournois CNGT à partir du tableau final.**

Ces arbitres devront être saisis obligatoirement sur l'AEI (Applications des Épreuves Individuelles).

ARTICLE 72 – LPACA/CD13 – REGLES D'HARMONISATION DES TOURNOIS

1 - La Ligue règle les différends qui pourraient s'élever au sujet de la fixation des dates des tournois organisés par les clubs de son territoire, sauf dérogation accordée à l'article 69LPACA-3.

L'harmonisation suppose que les finales des tableaux principaux se dérouleront à la date fixée lors de l'homologation.

Si, en cours de tournoi, un club souhaite avancer la date de ses finales de tableau principal, il doit en faire la demande écrite au Comité 13. Cette demande sera alors examinée en cohérence avec l'harmonisation des tournois.

L'harmonisation suppose également qu'un tournoi ne peut commencer avant la date de début fixée lors de l'homologation.

Toute violation de ces deux principes expose l'entité à des sanctions conformément à l'article 69 alinéa 7, précédemment énoncé.

La Commission Départementale Homologation du Comité 13 se réserve le droit de refuser une homologation si :

- **En déplaçant ses dates, ou en créant un nouveau tournoi, un club se met en concurrence avec un tournoi déjà existant.**
- **En faisant une demande d'homologation de tournoi, hors période de saisie, il se met en concurrence avec un autre tournoi.**

Afin d'étudier au mieux la demande, il pourra être réclamé un prévisionnel de programmation.

Cette situation s'appréciera avec bienveillance sur l'ensemble des 3 dernières saisons et en particulier sur la saison 2019.

En cas de difficulté les tournois de plus forte catégorie seront prioritaires.

2 - Lorsque, dans une ligue, plusieurs tournois se suivent sans interruption, ils doivent être strictement terminés dans les délais fixés de manière à ne pas empiéter sur le tournoi suivant.

3 - Cependant, en cas de mauvais temps, le tournoi pourra être continué au-delà des délais, sans que cette prolongation puisse en aucun cas excéder deux journées. Cette prolongation qui n'est pas automatique doit faire l'objet d'une demande écrite (mail) adressée au Comité Départemental. Un tournoi doit uniquement se dérouler sur les courts déclarés par l'association qui a demandé l'homologation.

Cependant en cas d'intempéries, une dérogation pourra être accordée pour l'utilisation sur un second site des courts d'une autre association affiliée. La présence d'un superviseur sur ces courts complémentaires étant obligatoire.

4 - Les fins de tableaux intermédiaires et les épreuves de consolation des différentes épreuves du tournoi doivent être terminées dans les mêmes délais que le tournoi.

Comité 13

ARTICLE 73

Conformément à l'article 35 des règlements sportifs de la FFT, le juge-arbitre doit enregistrer les résultats, au fur et à mesure du déroulement des parties, ainsi que le nom des arbitres ayant officié sur celles-ci. L'enregistrement des résultats et la clôture du tournoi sont faits via l'Application des Épreuves Individuelles dans un délai maximum de 48h qui suit la fin du tournoi.

Le club organisateur est responsable et doit donc s'assurer du respect des délais de transmission des résultats par le juge-arbitre.

ARTICLE 74

Un comité de tournoi, composé au minimum de trois membres licenciés pour le millésime en cours, et âgés de 18 ans ou plus (le juge-arbitre ne pouvant en aucun cas en faire partie) :

- fixe le montant des droits d'engagement compte tenu des directives de la Ligue ; aucun droit ne peut être exigé pour la participation à une fin de tableau intermédiaire ou à une épreuve de consolation. Aucun supplément au droit d'engagement ne pourra être demandé à un participant au titre de l'éclairage, de courts couverts, de location de court extérieur, etc. ;
- établit le règlement du tournoi, en conformité avec les règlements fédéraux ;
- arrête sans recours la liste des joueurs admis à participer ; le nombre des participants à une épreuve Seniors doit être au minimum de 8 pour les messieurs et de 4 pour les dames ;
- définit et indique au juge-arbitre la ligne de conduite qu'il souhaite voir suivre pour la progression du tournoi, et supervise les tirages au sort ;
- prend les dispositions nécessaires pour que l'arbitrage des parties soit assuré par des arbitres officiels conformément aux directives de la Ligue ;
- veille au bon déroulement de la compétition, et doit notamment fournir, pour chaque partie disputée, un minimum de trois balles neuves homologuées par la FFT ou conformes aux règles de la FFT. Concernant les tournois par poules, il doit être fourni 3 balles neuves minimum par joueur pour l'ensemble des parties des poules ;
- prend toutes mesures qu'il juge utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi jusqu'à son achèvement notamment en utilisant des terrains de surfaces différentes couvertes ou découvertes en cas d'impossibilité matérielle d'utiliser les terrains prévus.
- A toute latitude, dans le cas où le tournoi ne peut pas aller jusqu'à son terme, de prévoir le partage des prix en tenant compte des joueurs restant en course et de l'état d'avancement du tournoi.
- Est responsable du respect du cahier des charges de l'épreuve (s'il en existe un).

ARTICLE 75

Conformément à l'article 114-C des règlements administratifs, le Comité de tournoi est juge en premier ressort des contestations relatives à la validité des licences, à l'organisation et au déroulement de la compétition.

ARTICLE 76

Les tournois peuvent être dotés de prix, qui, pour les tournois de jeunes, ne peuvent être qu'en nature.

Ils sont classés dans les catégories suivantes en fonction de l'importance des prix distribués, en espèces ou en nature, et selon une grille fixée chaque année par le Bureau fédéral :

- Hors Catégorie (1)
- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- 3^{ème} catégorie
- Tournois internes (jeunes et Seniors)
- Tournois de jeunes
- Tournois Multi-Chances Seniors/Jeunes

(1) Certains de ces tournois figurent aux calendriers des Circuits Nationaux des Grands Tournois français, et sont alors soumis à des règlements spécifiques.

Comité 13

ARTICLE 77

- 1 - Sous réserve que le tournoi arrive à son terme, tout prix annoncé doit être attribué quels que soient le nombre et le classement des engagés
- 2 - Tout joueur qui, sauf excuse reconnue valable par le Comité du tournoi, ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin d'un tournoi perd de ce fait tout droit au prix à la condition que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.
- 3 - Tout joueur reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'il a gagnée, qu'il soit ou non remplacé pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel il peut prétendre du fait de sa victoire. Son remplaçant éventuel se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, toute différence de prix provenant d'éventuelles victoires ultérieures.
- 4 - Dans les épreuves de consolation et les fins de tableaux intermédiaires, la valeur du premier prix doit être inférieure à celle du dernier prix de l'épreuve principale.

ARTICLE 78

Des frais de déplacement et de séjour peuvent être attribués aux participants à un tournoi à la condition qu'ils soient attribués à tous les joueurs ayant un classement déterminé à l'avance.

ARTICLE 79

- 1 – En fonction du mode d'inscription retenue par le comité de tournoi, l'engagement peut s'effectuer soit par TEN'UP, soit par écrit, et doit contenir les renseignements suivants :
 - nom et prénom ;
 - année de naissance ;
 - classement officiel ;
 - nationalité ;
 - numéro de téléphone, courriel et éventuellement adresse postale ;
 - nom du club où il est licencié ;
 - la ou les épreuves qu'il désire disputer et, pour les doubles, les noms et classements de ses partenaires.
- 2 - L'engagement est définitif, et son montant est dû au club organisateur, même si le joueur ne dispute pas l'épreuve dans laquelle il a été admis.
- 3 - Tout compétiteur doit présenter au juge-arbitre avant sa première partie une pièce d'identité officielle avec photographie, son attestation de licence portant la mention « compétition autorisée », et pour les jeunes surclassés, les pièces visées au chapitre IV/3 du règlement médical Règles particulières aux jeunes.
- 4 - Lorsque, dans un tournoi individuel, un joueur est engagé dans 2 ou plusieurs épreuves relatives à différentes catégories d'âge, sa participation effective à ces diverses épreuves est décidée par le juge-arbitre en application de l'article 20 alinéa 3.
- 5 - L'engagement d'un joueur suspendu ou ayant fait l'objet d'un retrait de licence, n'est pas valable si la durée de la sanction couvre la date de première convocation fixée par l'organisateur. L'engagement d'un joueur radié n'est pas valable.
- 6 - Tout joueur admis dans un tournoi a l'obligation d'y participer.
- 7 - Il appartient au joueur de se renseigner lui-même sur le jour et l'heure de sa convocation. Tout joueur déclarant forfait sans motif valable est passible d'une sanction, en application des dispositions du titre troisième des règlements administratifs ; la participation à une autre compétition ne constitue pas un motif valable.
- 8 - Le comité de tournoi du club organisateur est libre de prendre en compte ou non la demande d'inscription d'un joueur, et ceci sans recours.
- 9 – Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, l'organisateur doit rembourser les droits d'engagement aux joueurs n'ayant pas disputé de match.

Comité 13

ANNEXE 1 - TABLEAUX RECAPITULATIFS PADEL ET TENNIS FAUTEUIL

Tournois de Padel



SENIORS MESSIEURS	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	500 à 1000 €	1000 à 2000 €
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min	4 sem. min	6 sem. min
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	5 jours avant. Compét.	5 jours avant. Compét.
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Au Classement	Au Classement
Nb Terrains min. (couv. ou ext.)	1	1	1	2	3
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2 (joueur)
Arbitrage	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nb paires min.	4	4	4	8	24
Dames autorisées	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Poids minimum de la Paire	4 000 ou +	1 000 ou +	400 ou +	Open	Open
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	TF ≥ 1/4 Finale	TF 24
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finale : A ou B	A, B ou C < 1/2 F A ou B ≥ 1/2 F	A, B ou C < 1/4 F A ou B = 1/4 F & 1/2 F Finale = A
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F	3 / terrain 3 / match ≥ 1/4 F	3 / match
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdants ≥ 1/2 F	Obligatoire Perdants ≥ 1/4 F	Obligatoire ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3	3	3	3	3
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Durée maximum	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours

SENIORS DAMES	P 25	P 100	P 250	P 500	P 1000
Prize Money	0 €	0 €	0 €	500 à 1000 €	1000 à 2000 €
Délai d'Homologation	1 sem. min	2 sem. min	3 sem. min	4 sem. min	6 sem. min
Date limite d'inscription	Libre	Libre	Libre	5 jours max. avt Compét.	5 jours avant Compét.
Sélection des paires	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Ordre d'inscription	Au Classement	Au Classement
Nb Terrains min. (couv. ou ext.)	1	1	1	2	2
Juge-Arbitre	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2	JAP2 (joueuse)
Arbitrage	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Coaching autorisé	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nb paires min.	4	4	4	8	12
Poids minimum de la Paire	400 ou +	200 ou +	Open	Open	Open
Formule	Libre	Libre	TF ≥ 1/2 Finale	TF ≥ 1/4 Finale	TF 12
Formats jeu Epreuve principale	D (conseillé) ou C	A, B ou C	A, B ou C Finales : A ou B	A, B ou C < 1/2 F A ou B ≥ 1/2 F	A, B ou C < 1/4 F A ou B = 1/4 F & 1/2 F Finale = A
Formats jeu Matches de Classement	D ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C	A, B ou C
Balles neuves Epreuve principale	3 / terrain	3 / terrain	3 / terrain 3 / match ≥ 1/2 F	3 / terrain 3 / match ≥ 1/4 F	3 / match
Balles neuves matches de Classement	Non obligatoire	Non obligatoire	Obligatoire Perdantes ≥ 1/2 F	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F	Obligatoire Perdantes ≥ 1/4 F
Nb matchs min. proposés par paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire	3 / paire
Kinésithérapeute	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Obligatoire
Durée max	1/2 J. ou soirée	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours

Les autres tableaux Padel (Mixte / Jeunes / S+) sont disponibles dans le guide de la Compétition de Padel sur le site de la FFT.

Comité 13

Tournois de Tennis-Fauteuil



FORMULES SPORTIVES DES TOURNOIS FFT



Les Tournois Multichances NC/4^e série (TMC):

Ils se jouent selon la formule du Tableau Multichances et sont réservés aux NC/4^e série; cf. Cahier des Charges Tableau Multichances, site FFT <https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil>

Pour les autres tournois FFT, l'organisateur peut :

- à partir de **12 joueurs minimum**, choisir la formule du tableau final (entrées en ligne ou échelonnées); tout joueur du tableau peut remporter le tournoi. Toutes les places peuvent être jouées (points au barème);
- choisir la succession de tableaux de 8 joueurs : aucune connexion entre les tableaux; un joueur ne peut être vainqueur que du tableau de 8 dans lequel il évolue. Le tournoi ne pourra être homologué que s'il comporte un **minimum de 4 joueurs** (4 joueuses pour un tableau féminin); si moins de 8 joueurs, c'est le barème TMC qui sera appliqué.

Cahier des charges sur le site FFT : <https://www.fft.fr/competition/paratennis/organiser-un-tournoi-de-tennis-fauteuil>

Comité 13

ANNEXE 2 - QUELLE CATEGORIE CHOISIR DANS ADOC EN FONCTION DE SON TOURNOI DE TENNIS ?

La taxe de tournoi, prélevée par la FFT, dépend de la catégorie de tournoi déclarée dans ADOC. Par ailleurs, tous les formats de jeu ne sont pas compatibles avec toutes les catégories de tournoi.

Afin de faciliter la saisie de l'homologation dans ADOC pour les clubs, il est important de suivre les préconisations suivantes.

	Catégorie de tournoi ADOC	Formats des épreuves à déclarer dans ADOC	Autres Formats possibles dans AEI
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est égal ou supérieur à 4600€	Tournoi Hors Catégorie	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65	
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est entre 2300€ et 4599€	Tournoi 1 ^{ère} Catégorie	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65	
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est entre 1200€ et 2299€	Tournoi 2 ^{ème} Catégorie	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65	
Tournoi Seniors et/ou Seniors + dont le total des dotations (espèces + lots) est entre 0€ et 1199€	Tournoi 3 ^{ème} Catégorie	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65	
Tournoi par poules Seniors et/ou Seniors +	Tournoi 3 ^{ème} , 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} Catégorie + cocher la case Tournoi Avec Poules	Format 1 ou 2 Format 2 obligatoire à partir de +65	
Tournoi interne Adultes	Tournoi interne	Format 1 ou 2	
TMC Adultes Format Jaune	TMC Dames / TMC Messieurs	Format 2	
TMC Adulte Format Court	TMC Dames / TMC Messieurs	Format 3	Formats 5 ou 6 ou 7
TMC Adulte Format Vert	Tournoi Vert Adultes	Format 7	Formats 5 ou 6

Comité 13

	Catégorie de tournoi ADOC	Formats des épreuves à déclarer dans ADOC	Autres Formats possibles dans AEI
Grand Prix des Jeunes	Tournois Jeunes	Format 1	
TMC U12, U14, U16, U18 Format Jaune	Tournoi Jeunes + cocher la case Tournoi Multi-Chances	Format 2	
TMC U12, U14, U16, U18 Format Vert	Tournois Vert Jeunes 11/18 ans + cocher la case Tournoi Multi-Chances	Format 7	Formats 5 ou 6
Tournoi U10 Vert	Tournoi Galaxie Tennis 8/10 ans	Format 7	
Tournoi U10 Orange	Tournoi Galaxie Tennis 8/10 ans	Format 6	